

(91680)





COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

L'An Deux mille douze et le mardi dix huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur ARTORÉ Alain, Maire,

Présents

Mesdames BAUMELOU Carole, BOUQUETY Isabelle, MONNERAT Cathy et messieurs CHAINTREUIL Daniel, DOS SANTOS Carlos, GAUTIER René, GIARD Jean-Claude, GUENNEC Daniel, LABEAUT Gilles,

Absents:

Monsieur SAVARIAUD Laurent,

Madame Cathy MONNERAT est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

- Décisions modificatives,
- Examen du SCOT,
- Subventions organismes divers
- Questions diverses.





(91680)

■ 01 64 58 90 01 = 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



DECISIONS MODIFICATIVES

Suite au dépassement de certaines lignes du budget des décisions modificatives sont prises concernant la commune et le CCAS.

Budget Commune:

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
CHAPITRE 11	26793,73 €	46937,07 €
CHAPITRE 12	1800,00 €	
CHAPITRE 022	18853,80 €	
CHAPITRE 21	76156,00 €	76156,00 €
CHAPITRE 65	1150,00 €	6660,46 €
CHAPITRE 66	5000,00€	

Budget CCAS:

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
CHAPITRE 11		4300,00 €
CHAPITRE 67		500,00 €
CHAPITRE 74		4800,00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

EXAMEN DU SCOT

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de cohérence territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles L.122-La procédure d'élaboration du SCOT a été prescrite le 11 décembre 2008 par délibération du conseil communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Limours. A l'issue de cette procédure, le projet de SCOT a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2012. Ce projet est donc désormais soumis à l'avis des communes membres de la Communauté des Communes du Pays de Limours.



(91680)

2 01 64 58 90 01 ≥ 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



Monsieur le Maire présente les composantes du SCOT : le rapport de présentation, le document d'orientation et d'objectifs (DOO), le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Il souligne l'intérêt que présentent leurs prescriptions pour assurer la pérennité de l'équilibre des richesses de notre paysage, notamment la biodiversité avec le respect des trames bleues et vertes.

Il attire aussi l'attention sur les prévisions de construction de logements dont des logements sociaux qui font actuellement défaut sur le territoire de la commune et qui sont vivement recommandés en particulier par les services de l'Etat pour répondre au marché immobilier.

S'agissant du recours aux énergies renouvelables, il est fait remarquer que la recommandation « Etudier l'opportunité de développer le grand éolien » stipulée dans le rapport de présentation (2.3-Incidences sur l'énergie) et reprise dans le DOO (1.2- Encourager le recours aux énergies renouvelables) : « s'appuyer sur le Schéma Régional Eolien de la Région Ile de France » n'est pas compatible avec notre appartenance au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse puisque celui-ci a déjà émis un avis défavorable en date du 20 septembre 2012 à l'encontre du Schéma Régional Eolien, en raison de son incompatibilité avec la charte sur les aspects paysagers et en matière de biodiversité et aussi du risque que ferait peser l'installation de grandes éoliennes sur le renouvellement du classement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de SCOT présenté, hormis toutefois la prescription relative au SRE pour laquelle il exprime son opposition en partageant l'avis défavorable déjà émis par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Il demande en conséquence la suppression de cette prescription et recommandation afin de prendre en compte la nécessité de protéger les terres agricoles, les milieux naturels et la nature ordinaire, source de biodiversité et aussi afin de respecter les contraintes de protection des monuments classés et sites inscrits.

SUBVENTIONS ORGANISMES DIVERS

La Ligue contre le cancer est exclusivement financée, en tant qu'association indépendante, par la générosité des Français. Aujourd'hui, dans ce contexte difficile, elle constate avec inquiétude une baisse des dons très significative : une perte estimée à près d'1 million d'euros en 2012, soit 24 000 dons en moins.

Parce que le cancer est la première cause de mortalité en France, parce qu'il concerne directement ou indirectement plusieurs millions de personnes, parce qu'il a un impact considérable sur notre société, la Ligue contre le cancer a besoin de la mobilisation du plus grand nombre. Face aux innovations médicales, face aux nouveaux espoirs rendus possibles grâce à la recherche de pointe que nous finançons, seule une lutte collective permettra une prise en charge pérenne des personnes atteintes de cancer.



(91680)





Grâce à l'aide de nos donateurs, la Ligue est un refuge où chaque personne a sa place si elle souhaite contribuer à briser le cancer et ses cortèges de souffrances physiques, psychologiques, économiques et sociales.

En donnant à la Ligue, vous financez à la fois la recherche, les actions pour les malades et leurs proches, la prévention et la promotion des dépistages, près de chez vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 1000 € en faveur de la Ligue Contre le Cancer sur le budget 2013.

Fin de séance 23H40